Rapport d'Orientations budgétaires 2025

Commune de Val-au-Perche

Prévu par l'article L2312-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire de la Commune et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de notre collectivité, afin d'éclairer les conseillers municipaux sur le vote du budget primitif, qui se déroulera lors de la séance du Conseil municipal du 27 mars 2025.

Objectifs du DOB : informer sur la situation financière et discuter des orientations budgétaires. Le DOB est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

1. Contexte général : situation économique et sociale

Monde, Zone Euro, France

11. Monde : les banques centrales desserrent l'étau, le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que **la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 %** en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

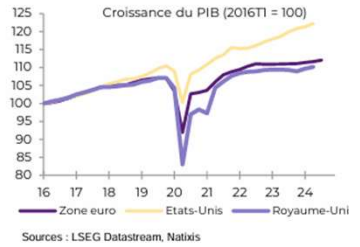

Sources : LSEG Datastream, Natixis

La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

• La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.

La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 0,50 % en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.

La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.

A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux.

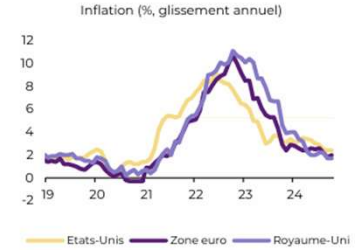

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

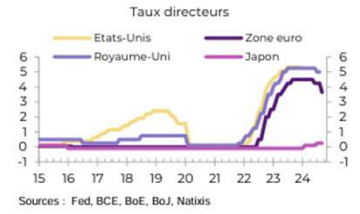

Sources : Fed, BCE, BoE, BoJ, Natixis

12. Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3ème trimestre, mais cela va-t-il durer ?

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : l'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4ème trimestre 2024, il est constaté une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Inflation : nous tablons sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel.

L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon des estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

Prévisions

	2023	2024	2025
PIB (GA, %)	0,5	0,8	1,3
Consommation privée (GA, %)	0,8	0,8	1,1
Consommation publique (GA, %)	1,2	1,8	1,4
FBCF (GA, %)	1,1	-2,5	0,5
Exportations (GA, %)	-0,4	2,1	2,8
Importations (GA, %)	-0,7	-0,1	2,5
Commerce extérieur (contrib., %)	0,1	1,1	0,3
Inflation (%)	5,5	2,4	2,0
hors énergie et alim. non-transf. (%)	6,2	2,9	2,3

Source : Natixis

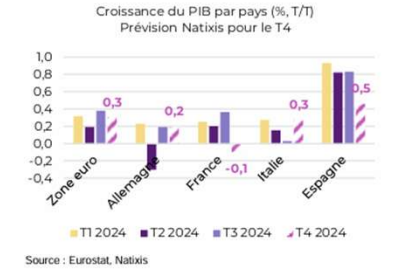

Source : Eurostat, Natixis

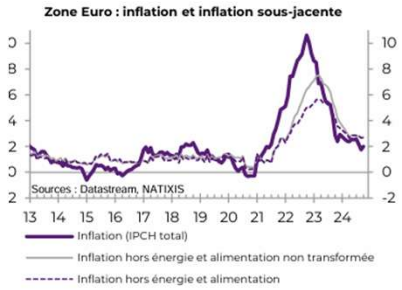

13. France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3ème trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3ème trimestre. Notre estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 points semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4ème trimestre). Pour l'année 2025, notre prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Nous estimons néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Prévisions

	2023	2024	2025
PIB (MA, %)	**1,1**	**1,1**	**0,9**
Consommation privée (MA, %)	0,9	0,8	1,1
Consommation publique (MA, %)	0,8	2,1	1,1
FBCF (MA, %)	0,7	-1,7	-0,2
Exportations (MA, %)	2,5	1,7	1,8
Importations (MA, %)	0,7	-1,3	1,9
Commerce extérieur (contrib., %)	0,5	1,0	-0,1
Inflation IPCH (%)	5,7	2,3	1,7
hors énergie et alim. non-transf. (%)	5,5	2,4	2,0

Source : Natixis CIB

Inflation : en moyenne annuelle, nous prévoyons l'inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre.

L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

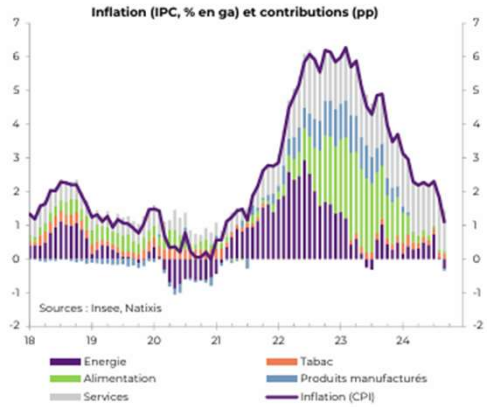

Risques : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

14. France : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement

Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2 2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé.
Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après 28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

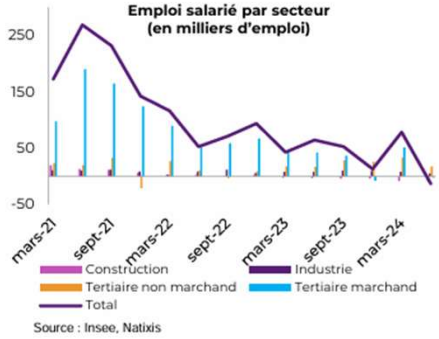

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.

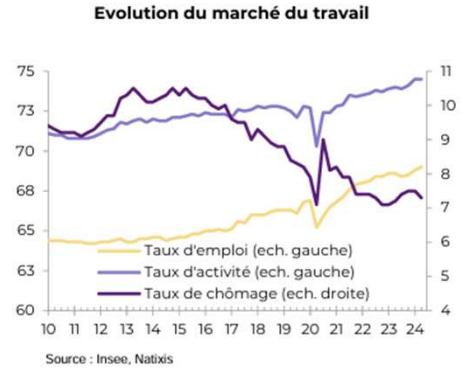

15. France : nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent :

- de nombreuses mesures présentées par le gouvernement manquent de détails, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses,
- le projet de loi de finances a été voté par le Parlement le 6 février dernier.

Prévisions du gouvernement

		2023	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	%, MA	1.1	1.1	1.1
Déficit public	% PIB	-5.5	-6.1	-5.0
Recettes publiques	% PIB	51.0	50.9	51.1
Dépenses publiques	% PIB	56.4	56.8	56.4
Dette publique	% PIB	109.9	111.9	114.7
Prélèvements obligatoires	% PIB	43.2	42.8	43.6

Source : PLF 2025, Natixis

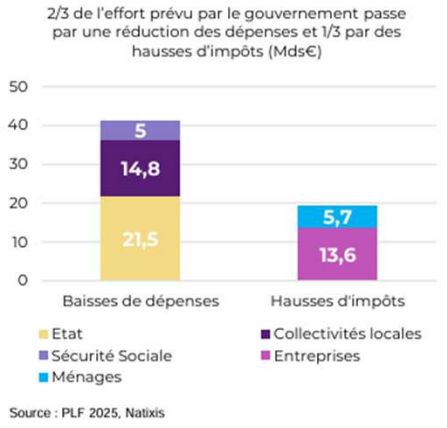

Source : PLF 2025, Natixis

2. Mesures relatives aux collectivités territoriales en 2025

21. Préambule

Priorité majeure : réduction de la dette publique
Le PLF 2025 a été adopté par l'Assemblée nationale le 5 février, après engagement de la responsabilité du gouvernement de François Bayrou avec utilisation d'un 49.3, puis validé par le Sénat le 6 février 2025. Le texte, élaboré les 30 et 31 janvier, est issu d'une commission mixte paritaire qui s'est entendue sur quelques compromis.
Ainsi, la priorité majeure est de **ramener le déficit public à 139 Md€**, pour une part de dette publique qui s'élèverait à **115,5 % du PIB.** Les pouvoirs publics ont décidé de maintenir à moins de 3 % l'objectif de diminution du déficit public pour 2029. Des prévisions macroéconomiques jugées trop optimistes par le Haut Conseil des finances publiques.

Quelles mesures centrées sur les collectivités ?
Alors que le gouvernement Barnier requérait des collectivités de substantielles économies de l'ordre de 5 Md€, le PLF 2025 de l'Exécutif en place se démontre moins rigoureux. **Seulement 2,2 Md€ d'efforts budgétaires** seront demandés aux plus grandes collectivités.

Sur le plan de la transition écologique dans les territoires, le fonds vert est abaissé. Sa réduction est néanmoins moins importante que celle proposée dans la mouture d'octobre du PLF 2025.

Pour leur donner un coup de pouce financier et leur permettre d'endurer la crise qui les traverse, les départements pourront, pendant 3 ans, augmenter de 4,5 % à 5 % le plafond des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) sur les transactions immobilières. Ils auront également la possibilité d'exonérer les primo-accédants ou leur réduire le taux.

Enfin, les régions capteront un versement mobilité (VM) de 0,15 % ponctionné sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. Cette contribution sera fléchée vers le financement des trains régionaux.

22. Les principales mesures impactant les collectivités

- Concours financiers de l'état en baisse à 53,5 milliards € (avec baisse des Prélèvements Sur Recettes « PSR » à 44,2 milliards € soit -1,9 % par rapport LFI 2024), la DGF est fixée à 27,2 Md €, comme en 2024.
- Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent en 2025 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à 1, 046 Md € et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 570 M €,
- Augmentation de 3 points (+ 12,64 %) du taux de cotisation de la CNRACL : + 3 points/an jusqu'en 2028,
- La suppression du FCTVA en fonctionnement était prévue, mais a finalement été suspendue.
- Maintien du taux de récupération du FCTVA (16,404 % alors qu'une diminution à 14,85 % était envisagée),
- Diminution de l'enveloppe du Fonds Départemental pour la Taxe professionnelle (FDPTP),
- Revalorisation limitée des bases fiscales (+1,7 %),
- Stabilité de l'enveloppe DGF fixée à 27,2 Md€ (avec une minoration des variables d'ajustement de 487 millions € supportée par l'ensemble des niveaux de collectivités contre 47 M€ en 2024)
- Diminution de l'enveloppe du Fonds Vert (1,15 Md € contre 2,5 Md en 2024),
- Fin du bouclier tarifaire (tarifs d'assise sur l'électricité vont retrouver leur niveau habituel dès le 1er février 2025).

3. Analyse financière rétrospective de la Commune

Recettes et dépenses réelles de fonctionnement,
Recettes et dépenses d'investissement
Capacité d'autofinancement

31. Les orientations de la commune

La préparation des orientations budgétaires 2025 s'inscrit dans un contexte économique et politique incertain, qui invite à la prudence tout en maintenant un service de qualité aux habitants.

Pour autant, et malgré les coûts engendrés, nous devons permettre à Val-au-Perche d'avancer et de relever ses principaux défis :

- Rendre notre ville plus agréable à vivre, en accompagnant le commerce local, en augmentant l'offre foncière pour permettre à des familles de s'installer et par conséquent, participer à maintenir nos écoles et des différents services,
- Rester un partenaire actif de nos associations,
- Maintenir nos engagements en termes d'évolutions de nos pratiques environnementales,
- Contribuer au maintien du « bon-vivre » ensemble.

31. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de la Commune ont augmenté de **11,28 %** entre 2023 et 2024, atteignant en 2024 la somme de 2 685 515,40 €, soit **une augmentation de 272 318 €.**

Poste/Indicateur	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Evolution CFU2024/CFU2023 en €	Evolution CFU2024/CFU2023 en %
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	199 527,00 €	189 073,00 €	196 709,14 €	-2 818 €	-1,41%
73 IMPOTS ET TAXES	965 108,49 €	1 026 544,00 €	1 030 707,68 €	65 599 €	6,80%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 472 975,52 €	1 504 826,00 €	1 573 608,22 €	100 633 €	6,83%
75 AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	103 374,09 €	98 007,00 €	124 311,51 €	20 937 €	20,25%
013 ATTENUATION DE CHARGES	48 726,12 €	54 000,00 €	60 910,45 €	12 184 €	25,01%
TOTAL RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (hors 013)	2 740 985,10 €	2 872 450 €	2 986 247,00 €	245 262 €	8,95%
76 PRODUITS FINANCIERS	13,44 €	0,00 €	17,28 €	4 €	29,76%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (-775 cession)	31 210,00 €	0,00 €	22 147,12 €	-9 063 €	-29,04%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (à l'exclusion du 013, en soustrayant le 014 et le 775 - cession et en ajoutant le 722 - travaux en régie)	2 413 197,59 €	2 549 074 €	2 685 515,40 €	272 318 €	11,28%

Cette évolution entre le CFU 2023 et le CFU 2024 s'explique ainsi :

- 70 : légère diminution en raison d'un rattrapage de remboursement du SIAEP en 2023 (4 550 € contre 650 €/an à partir de 2024).
- 73 : hausse du produit de la fiscalité liée à la revalorisation des bases et l'augmentation du taux de taxe foncière, malgré une baisse des droits de mutation.
- 74 : hausse liée à l'augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale et à la compensation par l'Etat des exonérations de taxes foncières, et dotation biodiversité et aménités rurales.
- 75 : augmentation du nombre des produits des loyers et des locations de salles polyvalentes.
- 013 : évolution liée aux arrêts des agents (en 2024, 2 arrêts longs).
- 77 : évolution liée aux remboursements de sinistres.

31. Les recettes réelles de fonctionnement

Les produits des services

Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté mis en place par le Gouvernement, une tarification sociale a été adoptée par le Conseil municipal à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de 3 ans dans les trois restaurants scolaires de la Commune, sans impact sur les recettes globales puisque compensée par une subvention de l'Etat. Ce dispositif sera renouvelé pour 3 nouvelles années.

TARIF REPAS ENFANT au 1er janvier 2023	
QUOTIENT FAMILIAL	
1ère tranche : de 0 € à 999 €	1,00 €
2ème tranche : de 1 000 € à 1 399 €	2,76 €
3ème tranche : de 1 400 € à plus	3,53 €
TARIF REPAS ADULTE au 1er janvier 2023	4,69 €

Impôts et taxes

En 2016, nous avons procédé à l'harmonisation des taux des 6 communes historiques sur 12 ans, et ce, pour les 3 taxes locales, à savoir la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et la Taxe sur le Foncier Non-Bâti (TFNB). Pour rappel, la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sont perçues par la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2017.

Rappel du régime des abattements et exonérations, suite à la délibération du Conseil municipal du 6 septembre 2016 :

- Taxe d'Habitation : pas d'abattement général à la base, abattement (obligatoire) pour personne à charge (les 2 premières) : 10%, abattement (obligatoire) pour personne à charge (à partir du 3ème) : 15 %, abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides: 10%, abattement spécial handicap : 10 %.
- Taxe sur le Foncier Bâti : exonération 2 ans des entreprises : création d'entreprise, reprise d'entreprise industrielle en difficultés, création ou reprise d'entreprise.
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : dégrèvement 2 ans des jeunes agriculteurs.

Instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants à compter du 1er janvier 2024 par délibération du Conseil municipal en date du 20 juin 2023.

En 2024, la revalorisation des bases a été de 3,90 %.

31. Les recettes réelles de fonctionnement

Dotations et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La création de la commune nouvelle au 1er janvier 2016 nous assurait le maintien de notre Dotation Globale de Fonctionnement (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation), ainsi qu'une bonification de 5% de la dotation forfaitaire, sur 3 années (2016, 2017 et 2018). Depuis 2019, notre Commune est revenue dans le régime commun. Le montant de la dotation forfaitaire 2024 est en légère diminution du fait de la baisse de population. La Dotation de Solidarité Rurale en revanche est en augmentation.

Le contingent d'aide sociale

Comme cela a été amorcé en 2017 à l'occasion du regroupement des Communautés de Communes Val d'Huisne et Pays Bellêmois, il a été décidé de revoir le montant de contingent d'aide sociale actuellement attribué à chaque commune du territoire historique du Val d'Huisne. Ainsi, la Commune a perçu cette recette de 30 483 € pour la dernière fois en 2022.

Autres produits de gestion courante

Produits des immeubles

La commune possède 6 salles communales qui sont proposées à la location.

Elle possède également un patrimoine locatif : 1 gîte communal à Gémages (qui a été mis gracieusement à disposition de notre médecin, jusqu'en février 2025), 1 logement à L'Hermitière, 2 logements à Mâle, 1 logement à La Rouge, 5 logements à Saint-Agnan, 2 logements au Theil-sur-Huisne.

32. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Commune ont augmenté de **6,75 %** entre 2023 et 2024, atteignant en 2024 la somme de 2 087 051,94 €, soit **une augmentation de 131 941 €.**

Poste/Indicateur	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Evolution CFU2024/CFU2023 en €	Evolution CFU2024/CFU2023 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	660 449,09 €	696 650,00 €	690 980,70 €	30 532 €	4,62%
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 081 744,62 €	1 251 850,00 €	1 222 085,36 €	140 341 €	12,97%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	337 754,25 €	323 376,00 €	322 896,00 €	-14 858 €	-4,40%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	252 670,04 €	241 060,00 €	212 972,97 €	-39 697 €	-15,71%
TOTAL DEPENSES DE GESTION (hors 014)	1 994 863,75 €	2 189 560 €	2 126 039,03 €	131 175 €	6,58%
66 CHARGES FINANCIERES	8 973,56 €	21 924,00 €	21 923,36 €	12 950 €	144,31%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0 €	-
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (à l'exclusion du 014, en soustrayant le 013)	1 955 111,19 €	2 158 484 €	2 087 051,94 €	131 941 €	6,75%

Cette évolution entre le CFU 2023 et le CFU 2024 s'explique ainsi :

- 011 : augmentation des factures d'énergie et des dépenses de voirie.
- 012 : augmentation en raison de l'emploi de remplaçants sur des périodes longues au restaurant scolaire de La Rouge, au sein des services administratifs et des services techniques.
- 014 : diminution car régularisation à la CdC en 2023 de la compensation pour le transfert de charges suite au dernier rapport de la CLECT.
- 65 : diminution des subventions d'équilibre versées au CCAS, aux budgets annexes « commerces » et « lotissement du Cormier ».
- 66 : augmentation de la dette en raison du nouvel emprunt, contracté en décembre 2023, pour les travaux sécuritaires de La Grandinière (La Rouge) et le gîte communal.
- 67 : en fonction des annulations de titres.

32. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les charges à caractère général

Le chapitre des charges à caractère général regroupe les achats courants (compte 60), les services extérieurs (comptes 61 et 62) et les impôts et taxes (compte 63).

Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses du budget municipal. Au sein du budget principal, elles représentaient 58,86 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2024 (contre 55,33 % en 2023). Leur maîtrise revêt un enjeu primordial pour la bonne santé financière de la Commune. Ce chapitre est en augmentation par rapport à l'an passé en raison de remplacements longs

Focus sur l'absentéisme : l'année 2024 a été marquée par une hausse importante de l'absentéisme (+ 291 %) et donc du nombre de jours d'absence remboursés par l'assurance statutaire (rappel franchise maladie ordinaire : 15 jours pour les agents CNRACL et 10 jours pour les agents IRCANTEC).
A noter que le bien être au travail est mis en avant ; jusqu'en 2024, possibilité pour les agents de participer à des séances de sophrologie et de yoga. En 2025, des séances « santé » ont été mises en place, sur le temps de travail.

	2021	2022	2023	2024
Nb total de jours d'absence	462	566	230	900
Dont jours remboursés	246	198	135	750
Dont jours non-remboursés	216	368	95	150
Dont maladie ordinaire	351 *dont 5 COVID*	536 *dont 134 COVID*	201	365
Dont accident du travail/maladie professionnelle	34	30	29	142
Dont congé longue maladie/longue durée	77	0	0	365
Dont congés paternité/maternité	0	0	0	28
Dont ASA (Autorisation Spéciale d'Absence)	0	8	0	0

32. Les dépenses réelles de fonctionnement

Autres charges de gestion courante

Contributions au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

La contribution au FNGIR a été stable, toutefois, il est à noter une légère augmentation de notre contribution au FPIC de + 437 € par rapport au CFU 2023.

Les indemnités aux élus

Ce poste de dépenses est stable, en lien avec la délibération prise après l'installation du Conseil municipal et l'attribution de délégations à cinq Conseillers municipaux.

Les subventions versées au CCAS, associations et autres organismes

La dotation budgétaire allouée au CCAS est en diminution en 2024 de 10 202,37 €. L'enveloppe budgétaire consacrée aux associations est en augmentation du fait de l'augmentation du nombre de licenciés dans nos associations sportives.

Les charges financières

Elles augmentant du fait du vieillissement du nouvel emprunt de 400 000 € contracté en décembre 2023, pour financer les travaux de sécurisation du carrefour de La Grandinière à La Rouge et la rénovation du gîte communal.

33. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont en légère hausse par rapport à 2023, en raison des subventions d'investissement notifiées en 2024 pour les travaux de la mairie et du quartier de La Taille : des acomptes ont été sollicités et les soldes le seront à la fin des travaux. Le remboursement de l'avance de trésorerie consentie à sa création au budget annexe de la station-service a été réalisé à hauteur de 50 000 € (il reste donc 125 000 € à rembourser).

Comptes	Libellés	CA 2022	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024
Total 13	Subventions d'investissement	56 815,00 €	119 461,64 €	1 258 525,95 €	128 628,07 €
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	1 238,24 €	590,04 €	998 107,29 €	400 503,58 €
Total 10	Dotations, fonds divers et reserves	146 821,84 €	858 812,25 €	1 017 088,77 €	573 249,22 €
Total 27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Total 021	Virement de la section de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	331 246,00 €	0,00 €
Total 024	Produits des cessions d'immobilisation	0,00 €	0,00 €	21 500,00 €	0,00 €
Total 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	182 597,74 €	295 237,78 €	263 000,00 €	171 792,80 €
Total 041	Opérations patrimoniales	0,00 €	30 582,52 €	0,00 €	0,00 €
Total général (recettes d'investissement)		423 041,12 €	1 304 684,23 €	3 939 468,01 €	1 324 173,67 €

34. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont en hausse par rapport à 2023 et sont fonction des investissements réalisés au cours de l'exercice : travaux d'extension de la mairie, aménagements sécuritaires de La Rouge et Saint-Agnan-sur-Erre, gîte communal de Gémages, équipements sportifs, acquisition d'un véhicule, etc...

Comptes	Libellés	CA 2022	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024
Total 20	Immobilisations incorporelles	24 014,53 €	88 342,66 €	85 901 €	48 856,71 €
Total 204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	4 126,61 €	30 044 €	26 500,00 €
Total 21	Immobilisations corporelles	319 420,43 €	444 253,68 €	776 829 €	992 890,20 €
Total 23	Immobilisations en cours	22 071,60 €	369 175,22 €	2 685 153 €	259 378,03 €
Total 27	Autres immobilisations financières	131 914,00 €	17 129,50 €	102 712 €	102 710,11 €
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	146 046,21 €	140 765,71 €	166 344 €	164 762,32 €
Total 13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €
Total 001	Solde d'execution de la section d'investissement reporté	0,00 €	253 343,74 €	62 816 €	62 816,01 €
Total 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 918,09 €	19 780,60 €	29 669 €	21 731,04 €
Total 041	Opérations patrimoniales	0,00 €	30 582,52 €	0 €	0,00 €
Total général (dépenses d'investissement)		676 384,86 €	1 367 500,24 €	3 939 468 €	1 679 644,42 €

34. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement au cours de l'exercice 2024 :

- **Renouvellement licence Modularis,** pour la gestion administrative de la Commune, du logiciel cantine et l'application LUMIPLAN ;
- **Subvention d'équipement** pour les travaux du cinéma ;
- **Acquisition foncière** pour le projet de centrale photovoltaïque ;
- **Travaux d'extension de la mairie et de modification de la salle des fêtes du Theil** ;
- **Gîte communal** – commune déléguée de Gémages : finalisation des travaux et ameublement ;
- **Aménagements sécuritaires :** finalisation des travaux pour les carrefours de la Grandinière à La Rouge et de la Cirotière à Saint-Agnan, lancement des travaux du carrefour du PN 64 ;
- **Acquisition de matériels divers :** véhicule Police Municipale, matériel pour les cantines, vitrines pour les églises, outillage, deux débroussailleuses, transpalette, machine à peinture routière, 2 PC portables, onduleurs, défibrillateurs, panneaux, drapeaux, etc…
- **Programme annuel de travaux dans les cimetières** : relevage de tombes au cimetière de La Rouge et installation d'une stèle en hommage à Robert Bensley, cavurnes et columbarium ;
- **Programmes annuels de travaux dans les bâtiments publics et la voirie** ;
- **Equipements sportifs** : aménagement des abords de la piste de roller, installation d'une clôture au Stade Jacques Vallée, toilettes pour l'embarcadère et branchement électrique ;
- **Etude :** mise en place de l'adressage et du géoréférencement du réseau d'éclairage public, diagnostic signalétique ;
- **Vidéoprotection :** finalisation des études et lancement des appels d'offres ;
- **Aménagement du quartier de la Taille** : finalisation des études et lancement des appel d'offres ;
- **Avances aux budgets annexes**.

34. Les dépenses d'investissement

Au total, c'est plus de 1 327 000 € d'investissement

qui ont été réalisés en 2024, hors remboursement du capital de la dette.

(pour rappel, en 2023, 900 000 € ont été investis).

35. Notre capacité d'autofinancement

La Capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement…). Elle est calculée par différence entre les produits et dépenses réels de fonctionnement (hors opérations d'ordre). La CAF brute doit être en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour (auto)financer de nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est l'indicateur de gestion par excellence. Elle mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement les ressources pour à la fois rembourser ses dettes et financer en propre ses dépenses d'équipement.

Poste/Indicateur	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	622 484,94	509 491,76 €	542 232,42 €	620 573,19 €	660 449,09 €	690 980,70 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 024 209,31	960 186,41 €	970 392,52 €	1 070 058,36 €	1 081 744,62 €	1 222 085,36 €
014 ATTENUATION DE PRODUITS	321 792,00	320 937,00 €	323 503,00 €	325 400,00 €	337 754,25 €	322 896,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	299 274,60	220 491,91 €	172 895,39 €	222 364,58 €	252 670,04 €	212 972,97 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION (hors 014)	1 945 968,85 €	1 690 170,08 €	1 685 520,33 €	1 912 996,13 €	1 994 863,75 €	2 126 039,03 €
66 CHARGES FINANCIERES	56 179,60	16 951,92 €	13 913,85 €	11 450,62 €	8 973,56 €	21 923,36 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 693,79	7 311,06 €	2 530,74 €	215,59 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (à l'exclusion du 014, en soustrayant le 013)	1 944 740,80 €	1 622 465,55 €	1 667 152,45 €	1 870 084,29 €	1 955 111,19 €	2 087 051,94 €
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	194 499,98 €	177 386,50 €	201 446,79 €	188 578,90 €	199 527,00 €	196 709,14 €
73 IMPOTS ET TAXES	1 495 165,16 €	1 511 274,72 €	878 461,40 €	941 338,96 €	965 108,49 €	1 030 707,68 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	700 668,41 €	693 490,51 €	1 304 649,86 €	1 383 244,28 €	1 472 975,52 €	1 573 608,22 €
75 AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	68 738,93 €	74 884,33 €	72 457,01 €	93 256,57 €	103 374,09 €	124 311,51 €
013 ATTENUATION DE CHARGES	59 101,44 €	91 967,51 €	34 812,47 €	54 578,05 €	48 726,12 €	60 910,45 €
TOTAL RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (hors 013)	2 459 072,48 €	2 457 036,06 €	2 457 015,06 €	2 606 418,71 €	2 740 985,10 €	2 925 336,55 €
76 PRODUITS FINANCIERS	48,74 €	97,05 €	43,32 €	43,32 €	13,44 €	17,28 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (-775 cession)	31 732,65 €	15 350,34 €	12 900,02 €	700,00 €	31 210,00 €	220,58 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (à l'exclusion du 013, en soustrayant le 014 et le 775 - cession et en ajoutant le 722 - travaux en régie)	2 159 911,87 €	2 151 546,45 €	2 148 989,25 €	2 308 591,49 €	2 413 197,59 €	2 609 282,58 €
Epargne de gestion (recettes courantes de fonctionnement - dépenses de gestion)	513 103,63 €	766 865,98 €	771 494,73 €	693 422,58 €	746 121,35 €	799 298 €
Taux d'épargne de gestion (part de l'épargne de gestion de la Commune par rapport à ses recettes courantes de fonctionnement)	20,87%	31,21%	31,40%	26,60%	27,22%	27,32%
CAF brute (épargne brute)	215 171,07 €	529 080,90 €	481 836,80 €	438 507,20 €	458 086,40 €	522 231 €
Remboursement en capital de la dette	205 586,43 €	168 135,78 €	150 234,58 €	145 326,21 €	140 209,38 €	164 343 €
CAF nette (épargne nette)	9 584,64 €	360 945,12 €	331 602,22 €	293 180,99 €	317 877,02 €	357 888 €
Dette au 31/12/…	1 200 632,76 €	1 032 496,98 €	882 262,40 €	736 936,19 €	996 726,81 €	1 732 383,40 €
Ratio désendettement (Encours date/épargne brute)	5,58	1,95	1,83	1,68	2,18	3,32
Fond de roulement	2 218 212,95 €	866 552,36 €	1 009 397,10 €	1 144 896,42 €	1 242 179,93 €	673 329,90 €

4. Orientations budgétaires

Le fonctionnement
L'évolution de la dette
Les dépenses d'équipement, l'autofinancement

41. Les recettes de fonctionnement

En 2025, **une baisse de 2,45 %** des recettes réelles de fonctionnement est envisagée par rapport au CFU 2024.

Poste/Indicateur	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	Evolution BP2025/CFU2024 en €	Evolution BP2025/CFU2024 en %
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	199 527,00 €	196 709,14 €	207 079 €	10 370 €	5,27%
73 IMPOTS ET TAXES	965 108,49 €	1 030 707,68 €	1 016 678 €	-14 030 €	-1,36%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 472 975,52 €	1 573 608,22 €	1 552 000 €	-21 608 €	-1,37%
75 AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	103 374,09 €	124 311,51 €	94 000 €	-30 312 €	-24,38%
013 ATTENUATION DE CHARGES	48 726,12 €	60 910,45 €	74 000 €	13 090 €	21,49%
TOTAL RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (hors 013)	2 740 985,10 €	2 986 247,00 €	2 943 757 €	-42 490 €	-1,42%
76 PRODUITS FINANCIERS	13,44 €	17,28 €	0 €	-17 €	-98,38%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (-775 cession)	31 210,00 €	22 147,12 €	0 €	-22 147 €	-100,00%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (à l'exclusion du 013, en soustrayant le 014 et le 775 - cession et en ajoutant le 722 - travaux en régie)	2 413 197,59 €	2 685 515,40 €	2 619 734 €	-65 781 €	-2,45%

41. Les recettes de fonctionnement

Les produits des services

Ce poste concerne notamment la restauration scolaire, les cimetières et les remboursements de frais et de mise à disposition de personnel. Il est relativement stable.

Une revalorisation des tarifs est à envisager au 1er septembre 2025, plus spécifiquement pour la restauration scolaire, pour tenir compte de l'évolution du coût des matières premières et de l'énergie. Il sera proposé également en 2025 de revaloriser les tarifs des salles communales.

Impôts et taxes

Depuis l'harmonisation des taux suite à la création de la Commune nouvelle en 2016, la fiscalité n'avait pas été augmentée ; elle l'a été en 2024. Les taux d'imposition sont à présent les suivants :

- THRS : 10.92 %, TFB : 39.23 %, TFNB : 15.56 %.

Depuis 2023, la Taxe d'Habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de 2 ans. La Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants a été instaurée par délibération en 2023, générant une recette d'environ 15 000 € en 2024.

Le produit des impôts locaux progressera du seul fait des bases qui varieront par l'entrée de nouvelles bases résultant de l'achèvement de logements ou de la revalorisation des valeurs locatives suites à des travaux d'amélioration. La base d'imposition variera également sous l'effet du coefficient de revalorisation des valeurs locatives : à présent calculé sur la base de l'évolution des indices des prix à la consommation, il sera de **1,7 % en 2025** (contre 3,9 % en 2024).

La compensation de la fiscalité des entreprises est stable.

Les droits de mutation reversés par le Département devraient continuer leur baisse, du fait d'un secteur immobilier très peu dynamique.

41. Les recettes de fonctionnement

Dotations et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Après un maintien de notre Dotation Globale de Fonctionnement (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation) depuis 2016, la DGF est plutôt stable. Elle est en baisse depuis 2020, en raison de la diminution de la population (- 400 habitants en 10 ans), mais une augmentation a été constatée depuis 2021 pour la DSR. En outre, une reforme de la DGF est envisagée mais tarde à venir. Un travail sur les linéaires de voirie est en cours, afin de redynamiser cette dotation.

Depuis 2024, les communes nouvelles pourront bénéficier d'une dotation de garantie qui sera indexée chaque année sur l'évolution de l'enveloppe nationale de DGF. Le montant de référence pour Val-au-Perche est celui de 2023.

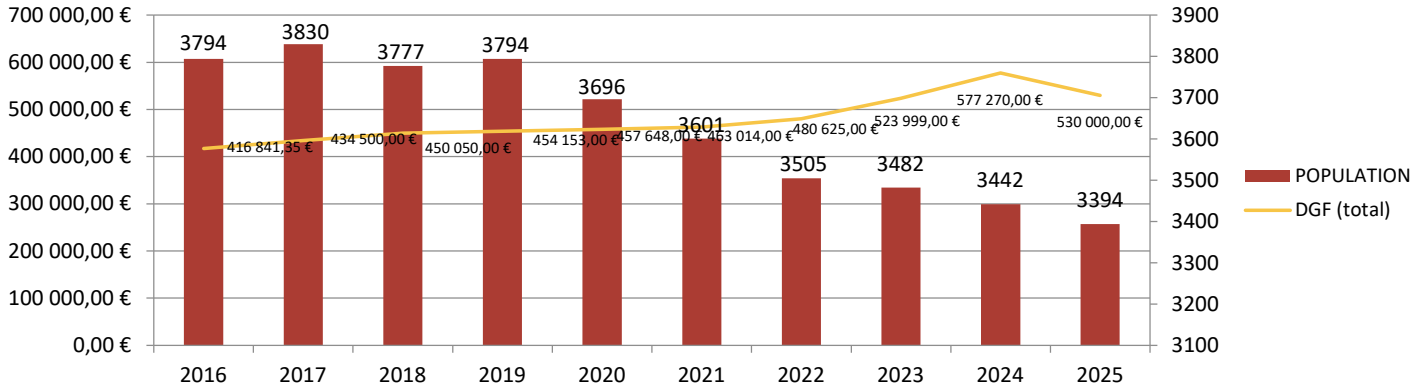

41. Les recettes de fonctionnement

Dotations et participations (suite)
L'article L. 1615-1 du CGCT permet aux collectivités locales éligibles, pour les dépenses réalisées à compter du 1er janvier 2016, de compenser la TVA acquittée (autrement dit percevoir du FCTVA) sur certaines dépenses de fonctionnement. Cela concerne les dépenses potentiellement imputées, à partir de janvier 2016, aux articles spécifiques suivants : article 615221 « Bâtiments publics », article 615231 « Voiries » et 65811 « Droits informatiques en nuage ».

La Commune perçoit également des recettes dans le cadre de la tarification sociale dans les cantines (50 000 € en 2024), du dispositif « petits déjeuners » (19 000 € en 2024) et de la station de délivrance de titres sécurisés (14 000 € en 2024). La Commune est également bénéficiaire depuis 2021 de la dotation de soutien aux aménités rurales (ex-dotation « biodiversité », 34 000 € en 2024).

Autres produits de gestion courante
Produits des immeubles
Les recettes liées aux revenus des immeubles (locations des logements communaux et de salles polyvalentes) représentent une part non négligeable des ressources de la Commune et devraient atteindre les 84 000 € en 2025.
En 2025, l'évolution annuelle de l'indice de révision des loyers au premier trimestre de l'année est de **1,85 %** (+ 3,5 % en 2023 et 2024).

Atténuation de charges
Remboursement des arrêts-maladie par l'assurance
Ce poste est par définition fluctuant : au regard des derniers remboursements et des arrêts en cours, il est proposé 74 000 €.

42. Les dépenses de fonctionnement

En 2025, **une hausse de 4,83 %** des dépenses réelles de fonctionnement est envisagée par rapport au CFU 2024.

Poste/Indicateur	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	Evolution BP2025/CFU2024 en €	Evolution BP2025/CFU2024 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	660 449,09 €	690 980,70 €	693 900 €	2 919 €	0,42%
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 081 744,62 €	1 222 085,36 €	1 257 600 €	35 515 €	2,91%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	337 754,25 €	322 896,00 €	324 023 €	1 127 €	0,35%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	252 670,04 €	212 972,97 €	258 427 €	45 454 €	21,34%
TOTAL DEPENSES DE GESTION (hors 014)	1 994 863,75 €	2 126 039,03 €	2 209 927 €	83 888 €	3,95%
66 CHARGES FINANCIERES	8 973,56 €	21 923,36 €	50 851 €	28 928 €	131,95%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €	1 000 €	1 000 €	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (à l'exclusion du 014, en soustrayant le 013)	1 955 111,19 €	2 087 051,94 €	2 187 778 €	100 726 €	4,83%

42. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les charges à caractère général

Le coût des matières premières et de l'énergie reste une charge importante, et 2025 sera marquée par la fin des aides de l'Etat. Malgré cela, en 2025, nous poursuivrons notre démarche de maîtrise de ces dépenses de fonctionnement, notamment sur les postes suivants :

- Energie (6012) – combustibles – gaz (60621) : réajustement de l'enveloppe mais vigilance pour les tarifs d'électricité. Les tarifs du gaz devraient diminuer en 2025 de – 8%.
- Achats alimentaires (60623) : dépenses stables.
- Fournitures d'entretien (60631), de petit équipement (60632), de voirie (60633), fournitures administratives (6064) : dépenses stables.
- Réparation du matériel (61551 et 61558) : le renouvellement de matériels et de véhicules a pour but de diminuer ce poste de dépenses, ainsi qu'un suivi plus rigoureux de ce matériel. Certains véhicules et matériels sont à renouveler car occasionnent de plus en plus de frais. Il est prévu le renouvellement d'un véhicule en 2025.
- Primes d'assurances (6161) : légère augmentation.
- Fêtes et cérémonies (6232) : développement des animations pour contribuer à animer la vie sociale et valoriser l'image de la commune et développer son attractivité. En 2025, l'enveloppe sera maintenue à la même hauteur qu'en 2024.
- Bourses (65131) : maintien d'une enveloppe de 2 500 € identique à 2024 (11 primes à la naissance (550 €) et 5 aides à l'achat de vélo à assistance électrique (250 €) ont été versées).

42. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de personnel

En 2024, il a été procédé à la mise en place d'une participation financière aux dépenses engagées par les agents pour la souscription d'une mutuelle santé (20 € par mois) et d'une mutuelle prévoyance (15 € par mois pour le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie prolongé). Cette mesure était obligatoire au 1er janvier 2025 pour les contrats prévoyance et au 1er janvier 2026 pour les contrats santé.
Pour rappel : base de travail des agents est de 1 607 h/an (35 h/semaine) pour un temps complet, action sociale auprès du CNAS (Comité National d'Action Sociale) : 217 €/agent/an. A noter qu'en 2025, et sur 4 ans, le taux de cotisation CNRACL (retraite des fonctionnaires) va augmenter des 3 points/an, soit une dépense supplémentaire de 30 000 € en 2025,
Au 1er janvier 2025,

Effectifs titulaires :

Catégorie Filière	Administrative		Animation		Sanitaire-Sociale		Technique		Total	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B	4	4.17	0	0	0	0	0	0	5	4.17
C	2	1	0	0	0	0	14	13,36	15	14,36
Total	6	5,17	0	0	0	0	14	13,36	20	18,53

Effectifs non-titulaires (1 apprenti inclus) :

Catégorie Filière	Administrative		Animation		Sanitaire-Sociale		Technique		Total	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B	1	1	0	0	0	0	0	0	1	01
C	1	1	0	0	0	0	6	4,44	7	5,44
Total	2	2	0	0	0	0	6	4,44	8	6,44

Soit un total de 24,97 ETP (nous avions au 1er janvier 2024, 24,76 ETP).

Mouvements de personnel prévus en 2025 : un départ en détachement.

42. Les dépenses réelles de fonctionnement

Autres charges de gestion courante

Contributions au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)
D'après la LFI 2025, le FNGIR devrait être stable, mais une incertitude demeure concernant le FPIC : nous réajusterons en 2025 le montant 2024, à 21 500 €.

Les indemnités aux élus
Ce poste de dépenses est stable en lien avec la délibération du Conseil municipal portant répartition de l'enveloppe avec cinq conseillers délégués.

Bourses (article 65131) : prime de naissance pour les nouveau-nés (une enveloppe de 2 000 € est proposée), aide à l'achat d'un vélo électrique (enveloppe de 500 €).

Les subventions versées au CCAS, aux budgets annexes, associations et autres personnes de droit privé
La subvention allouée au CCAS (budget annexe Résidence) en 2025 sera de l'ordre de 50 000 € pour permettre le financement des études. Par la suite, dans la cadre de la reconstruction de la Résidence Autonomie dont le montant est estimé 2,5 M€ d'euros, un recours à un emprunt de 1,25 M€ d'euros serait nécessaire, soit un besoin d'abonder le budget du CCAS, à hauteur de 60 000 € par an, soit une subvention à prévoir à hauteur de 80 000 €, pour prendre en compte les charges courantes (20 000 €), à partir de 2026/2027.

Pour permettre l'équilibre budgétaire des budgets annexes, il conviendrait à ce stade de prévoir le versement d'une participation financière à hauteur de 3 300 € pour le « Commerces » et 10 000 € pour le « lotissement du Cormier ».
Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire des subventions à verser aux associations est estimée à 37 000 €.

Les charges exceptionnelles
Une enveloppe minimale de 1 000 € est nécessaire pour l'annulation éventuelle de recettes antérieures à l'exercice en cours.

42. Les dépenses réelles de fonctionnement

Etat des indemnités des élus siégeant au Conseil municipal au titre de toutes fonctions (article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019)

Fonction	Nom-Prénom	Indemnité mensuelle nette avant prélèvement à la source Commune	Indemnité mensuelle nette avant prélèvement à la source CdC	Indemnité mensuelle nette avant prélèvement à la source SIAEP
Maire	THIROUARD Sébastien	1 630,83€	497,67 €	
1er Adjoint	LHERAULT Jean-Claude	840,90 €	660,16 €	
2ème Adjoint	GEORGET Martine	755,58 €		
3ème Adjoint	VALLET Christian	279,79 €		
4ème Adjoint	VAIL Annie	840,90 €		
5ème Adjoint	PLESSIS Dominique	840,90 €		
6ème Adjoint	MOUSSET Lyliane	840,90 €		
Conseiller municipal délégué	MOULIN Heïdy	279,79 €		
Conseiller municipal délégué	SEMELY Isabelle	279,79 €		
Conseiller municipal délégué	POLICE Jean-Jacques	279,79 €		
Conseiller municipal délégué	TURMEL Lydie	279,79 €		
Conseiller municipal délégué	FRANCOIS Alain	279,79 €		
Conseiller municipal Président du SIAEP	TRUILLET Jacques			608,92 €

En 2025, il est prévu de maintenir une somme de 115 000 € à l'article 6531 « indemnités des élus » correspondant aux montants bruts versés.

43. Les recettes d'investissement

En 2025, des demandes de financements seront sollicitées : DETR, DSIL, Fonds Vert, FAL, Conseil Départemental, Agence Nationale du Sport. Il serait nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant d'un peu moins de 1 000 000 €.

Comptes	Libellés	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	RAR 2024 + BP 2025
Total 13	Subventions d'investissement	119 461,64 €	1 258 526 €	128 628,07 €	1 227 526 €
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	590,04 €	998 107 €	400 503,58 €	1 637 471 €
Total 10	Dotations, fonds divers et reserves	858 812,25 €	1 017 089 €	573 249,22 €	1 092 515 €
Total 27	Autres immobilisations financières	0,00 €	50 000 €	50 000,00 €	13 231 €
Total 021	Virement de la section de Fonctionnement	0,00 €	331 246 €	0,00 €	268 728 €
Total 024	Produits des cessions d'immobilisation	0,00 €	21 500 €	0,00 €	0 €
Total 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	295 237,78 €	263 000 €	171 792,80 €	200 000 €
Total 041	Opérations patrimoniales	30 582,52 €	0 €	0,00 €	0 €
Total général (recettes d'investissement)		1 304 684,23 €	3 939 468 €	1 324 173,67 €	4 439 471 €

43. Les recettes d'investissement

Pour financer ses projets, la commune percevra en 2025 des recettes des financeurs : DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), Fonds Vert, FAL (Fonds d'Action Locale), FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), Conseil départemental et Agence Nationale du Sport.

En 2025, les domaines d'intervention possibles pour la DETR sont les suivants :

- voirie et mobilité, mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics, développement et maintien des services à la population, développement économique et aménagement du territoire, établissements scolaires, tourisme et culture, environnement, eau et assainissement, divers (logiciels ACTES).

A noter que la DETR est majorée de 5% si le projet est porté par une commune éligible au dispositif « Petite Ville de Demain ».

Ainsi, cette année, la Commune a sollicité les financements suivants :

- aménagement du parvis de la salle Jean-Beaudoux : DETR 35 % (93 510,00 €),
- éclairage du stade Jacques Vallée : DETR 45 % (25 916,00 €),

La Commune bénéficiera également du remboursement de la TVA (par le biais du FCTVA), la même année que la réalisation des travaux d'investissement à hauteur de 16,404 % du montant TTC.

44. Les dépenses d'investissement

Comptes	Libellés	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	RAR 2024 + BP 2025
Total 20	Immobilisations incorporelles	88 342,66 €	85 901 €	48 856,71 €	51 844 €
Total 204	Subventions d'équipement versées	4 126,61 €	30 044 €	26 500,00 €	3 544 €
Total 21	Immobilisations corporelles	444 253,68 €	776 829 €	992 890,20 €	639 400 €
Total 23	Immobilisations en cours	369 175,22 €	2 685 153 €	259 378,03 €	3 158 492 €
Total 27	Autres immobilisations financières	17 129,50 €	102 712 €	102 710,11 €	6 020 €
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	140 765,71 €	166 344 €	164 762,32 €	207 000 €
Total 001	Solde d'execution de la section d'investissement reporté	253 343,74 €	62 816 €	62 816,01 €	355 471 €
Total 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 780,60 €	29 669 €	21 731,04 €	17 700 €
Total 041	Opérations patrimoniales	30 582,52 €	0 €	0,00 €	0 €
Total général (dépenses d'investissement)		1 367 500,24 €	3 939 468 €	1 679 644,42 €	4 439 471 €

44. Les dépenses d'investissement

2025 — 3 821 043 €

Bâtiments
- ☞ 1 080 000 €* (extension mairie)
- ☞ 140 000 €* (salle Jean Beaudoux)
- ☞ 250 000 € (restauration scolaire – école André Barbet)
- ☞ 60 000 € (rénovation logements communaux)
- ☞ 167 774 €* (bâtiments divers)

Vidéoprotection
- ☞ 342 000 €*

Voirie - stationnement
- ☞ 1 081 574€* (travaux La Taille)
- ☞ 200 000 € (aménagement parvis salle Jean-Beaudoux)
- ☞ 133 695 €* (dont programme annuel)
- ☞ 80 000 € (adressage)

Equipements sportifs, loisirs
- ☞ 90 000 € (boulodrome)
- ☞ 70 000 € (éclairage stade)

Matériels (logiciels, info)
- ☞ 45 000 € *(dont création site Internet)*

Cimetières
- ☞ 16 000 €

Services techniques
- ☞ 70 000 €

2026 — 1 770 000 €

Bâtiments
- ☞ 1 500 000 € (restauration scolaire – école André Barbet, ***dont mobilier***)
- ☞ 50 000 € (rénovation logements communaux)
- ☞ 50 000 € (divers)

Voirie - stationnement
- ☞ 100 000 €

Equipements sportifs, loisirs
- ☞ 20 000 €

Matériels
- ☞ 10 000 €

Cimetières
- ☞ 10 000 €

Services techniques
- ☞ 30 000 €

2027 — 570 000 €

Bâtiments
- ☞ 300 000 € (Centre Technique Municipal)
- ☞ 50 000 € (rénovation logements communaux)
- ☞ 50 000 € (divers)

Voirie - stationnement
- ☞ 100 000 €

Equipements sportifs, loisirs
- ☞ 20 000 €

Matériels
- ☞ 10 000 €

Cimetières
- ☞ 10 000 €

Services techniques
- ☞ 30 000 €

2028 — 270 000 €

Bâtiments
- ☞ 50 000 € (rénovation logements communaux)
- ☞ 50 000 € (divers)

Voirie - stationnement
- ☞ 100 000 €

Equipements sportifs, loisirs
- ☞ 20 000 €

Matériels
- ☞ 10 000 €

Cimetières
- ☞ 10 000 €

Services techniques
- ☞ 30 000 €

2029 — 220 000 €

Bâtiments
- ☞ 50 000 € (divers)

Voirie - stationnement
- ☞ 100 000 €

Equipements sportifs, loisirs
- ☞ 20 000 €

Matériels
- ☞ 10 000 €

Cimetières
- ☞ 10 000 €

Services techniques
- ☞ 30 000 €

**** Ces montants incluent les Restes à Réaliser (RAR) 2024 et les dépenses nouvelles 2025, en complément des RAR le cas échéant.***

Emprunts à envisager :
- 2025 ou 2026 : restauration scolaire – école André Barbet ***1 000 000 €***
  - *Taux fixe annuel de 3% sur 20 ans, Rbt Capital : 50 000 €/an et intérêts : 30 000 € la 1ère année.*

45. Evolution de notre capacité d'autofinancement

Poste/Indicateur	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	660 449,09 €	690 980,70 €	694 400 €	708 288 €	722 454 €	736 903 €	751 641 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 081 744,62 €	1 222 085,36 €	1 257 600 €	1 295 328 €	1 334 188 €	1 374 214 €	1 415 440 €
014 ATTENUATION DE PRODUITS	337 754,25 €	322 896,00 €	324 023 €	324 023 €	324 023 €	324 023 €	324 023 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	252 670,04 €	212 972,97 €	265 333 €	265 333 €	265 333 €	265 333 €	265 333 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION (hors 014)	1 994 863,75 €	2 126 039,03 €	2 217 333 €	2 268 949 €	2 321 975 €	2 376 450 €	2 432 414 €
66 CHARGES FINANCIERES	8 973,56 €	21 923,36 €	50 851 €	75 383 €	70 474 €	65 585 €	61 047 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (à l'exclusion du 014, en soustrayant le 013)	1 955 111,19 €	2 087 051,94 €	2 195 184 €	2 271 332 €	2 319 449 €	2 369 035 €	2 420 461 €
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	199 527,00 €	196 709,14 €	207 079 €	211 221 €	215 445 €	219 754 €	224 149 €
73 IMPOTS ET TAXES	965 108,49 €	1 030 707,68 €	1 016 678 €	1 037 012 €	1 057 752 €	1 078 907 €	1 100 485 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 472 975,52 €	1 573 608,22 €	1 552 000 €	1 552 000 €	1 552 000 €	1 552 000 €	1 552 000 €
75 AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	103 374,09 €	124 311,51 €	96 000 €	96 000 €	96 000 €	96 000 €	96 000 €
013 ATTENUATION DE CHARGES	48 726,12 €	60 910,45 €	74 000 €	74 000 €	74 000 €	74 000 €	74 000 €
TOTAL RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (hors 013)	2 740 985,10 €	2 925 336,55 €	2 871 757 €	2 896 233 €	2 921 197 €	2 946 661 €	2 972 634 €
76 PRODUITS FINANCIERS	13,44 €	17,28 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (-775 cession)	31 210,00 €	220,58 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (à l'exclusion du 013, en soustrayant le 014 et le 775 - cession et en ajoutant le 722 - travaux en régie)	2 413 197,59 €	2 609 282,58 €	2 547 734 €	2 572 210 €	2 597 174 €	2 622 638 €	2 648 611 €
Epargne de gestion (recettes courantes de fonctionnement - dépenses de gestion)	746 121,35 €	799 298 €	654 424 €	627 284 €	599 222 €	570 211 €	540 220 €
Taux d'épargne de gestion (part de l'épargne de gestion de la Commune par rapport à ses recettes courantes de fonctionnement)	27,22%	27,32%	22,79%	21,66%	20,51%	19,35%	18,17%
CAF brute (épargne brute)	458 086,40 €	522 231 €	352 550 €	300 878 €	277 725 €	253 603 €	228 150 €
Remboursement en capital de la dette	140 209,38 €	164 343 €	204 996 €	229 924 €	230 489 €	178 563 €	161 647 €
CAF nette (épargne nette)	317 877,02 €	357 888 €	147 554 €	70 954 €	47 236 €	75 040 €	66 503 €
Dette au 31/12/...	996 726,81 €	1 732 383,40 €	2 527 387,29 €	2 297 463 €	2 066 975 €	1 888 411 €	1 727 765 €
Ratio désendettement (Encours date/épargne brute)	2,18	3,32	7,17	7,64	7,44	7,45	7,57

46. L'état de la dette

Les charges financières

Au 1er janvier 2025, la Commune a 6 emprunts en cours sur le budget principal : à noter qu'un emprunt du Theil (« Aménagements cimetière paysager, voirie, réseau d'eaux pluviales, divers matériels ») s'est terminé en janvier 2025. En 2025 ou 2026, la Commune pourrait avoir recours à un emprunt de 1 000 000 € pour couvrir ses dépenses d'investissement, notamment la construction de la restauration scolaire de l'école André-Barbet.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution de la dette de la Commune (1 732 383,40 € au 1er janvier 2025) et des charges financières pour le budget de la commune, prenant en compte un nouvel emprunt qui pourrait être contracté en 2025, qui impacterait notre budget en 2026 (taux fixe estimatif à 3 %).

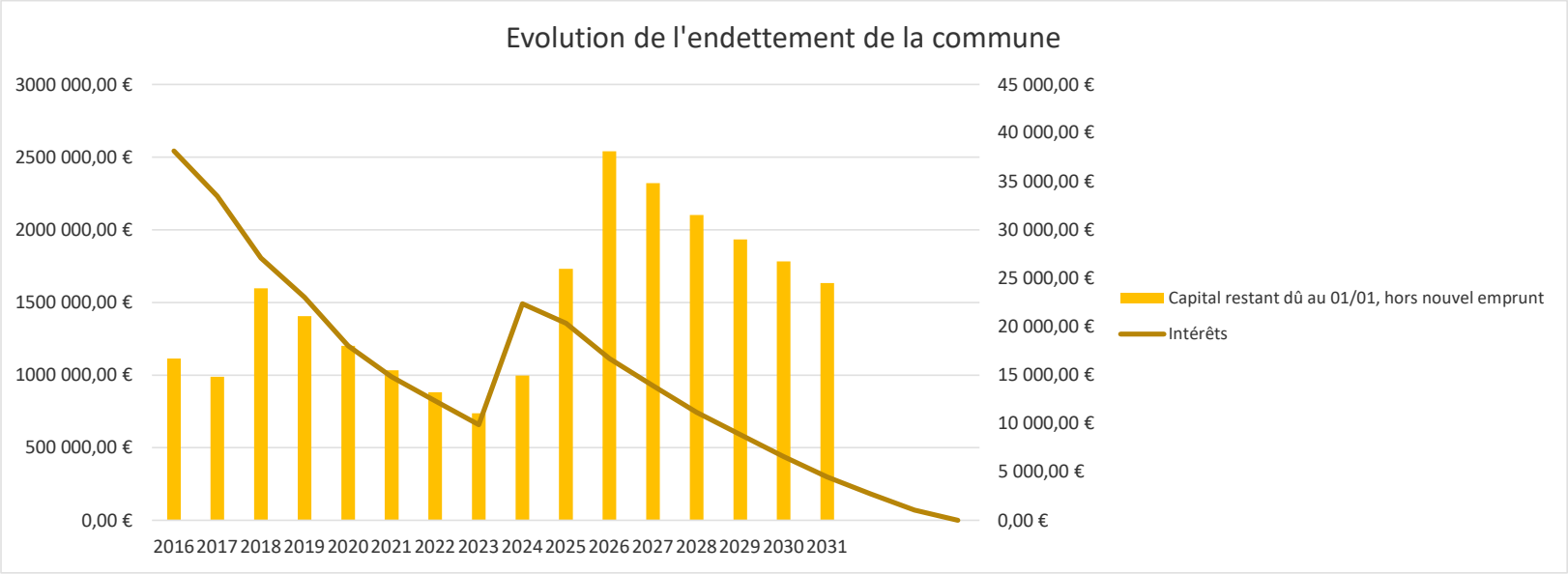

47. Les budgets annexes

Budget annexe « Assainissement »

En 2022, dans le cadre de la création du lotissement du Cormier, des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif ont été réalisés à hauteur de 37 401,52 € HT.

Depuis le 1er janvier 2023 et suite au renouvellement du contrat de délégation de service public, la société SAUR est le nouveau concessionnaire du réseau pour une durée de 12 ans. Par ailleurs, les tarifs de ce service ont été réactualisés à cette même date pour permettre de dégager un autofinancement de 10 000 € dans l'optique de futurs travaux à réaliser.

Il est prévu en 2025, de finaliser la réhabilitation du réseau du quartier de la Taille conjointement aux travaux d'effacement menés par la Commune et le TE 61 ; par ailleurs, suite aux études de faisabilité pour créer un assainissement collectif au sein des centres-bourgs de communes historiques de Gémages, L'Hermitière et Saint-Agnan-sur-Erre et pour étendre le réseau dans les hameaux de L'Aiguillon (La Rouge) et La Bellangerie (Mâle), il a été validé le principe de créer l'extension à La Bellangerie, de créer un réseau collectif à Gémages et d'envisager l'extension sur L'Aiguillon, si plus de foyers étaient intéressés.

5 emprunts sont en cours sur les budgets annexes Assainissement : ils s'éteindront entre 2025 et 2028. Le capital restant dû au 1er janvier 2025 est de 216 518,12 €. Ce budget est assujetti à la TVA et utilise une nomenclature comptable M49.

Budget annexe « Station-Service communale »

La station-service communale est opérationnelle depuis le 16 mai 2019. Son fonctionnement est assimilé à un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC). En 2025, il sera procédé ***au maintien de la marge sur le prix d'achat des carburants, mise en place depuis mars 2024***.

Ce budget est assujetti à la TVA et utilise une nomenclature comptable M4.

Un emprunt de 200 000 € a été contracté pour cet investissement fin 2018. Le capital restant dû au 1er janvier 2025 est de 80 000 €. Pour rappel, une avance du budget principal a été nécessaire (700 000 €) pour abonder ce budget annexe. Au 1er janvier 2025, l'avance qui reste à rembourser s'élève à 125 000 € (un remboursement partiel a été réalisé en 2024, pour un montant de 50 000 €).

47. Les budgets annexes

Budget annexe « Commerces »

Ce budget créé en 2021 retrace toutes les actions en faveur de la revitalisation du commerce du centre-ville. Pour rappel, la commune a acquis en 2020 le commerce du 21, place des Teilleuls (ancienne charcuterie) et en 2021 le commerce du 3, place des Teilleuls (ancien local de l'UNA).

- 21, place des Teilleuls : 09/2021 - 01/2023 : bail commercial avec une friterie, 02/2023 – 09/2023 : commerces éphémères, 10/2023 - 02/2024 : bail commercial avec une galerie d'art, 04/2024 – à ce jour : bail commercial avec une pizzeria.

Pour le financement de ce projet, un emprunt de 140 000 € sur une durée de 20 ans a été contracté en 2022.

- 3, place des Teilleuls : en 2024, les travaux d'aménagement ont été finalisés, et depuis 05/2024, le local est loué dans le cadre de commerces éphémères.

Pour équilibrer ce budget, en 2025, il sera nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre en fonctionnement de 3 363,13 €.

Budget annexe « Lotissement du Cormier »

Destiné à l'accueil de nouveaux habitants, ce lotissement, composé de 16 lots, a vu le jour en 2022. Un emprunt de 497 600 € a été contracté en 2022, sur une durée de 5 ans, pour le financement des travaux en attendant la vente de tous les lots. Le prix de vente a été fixé à 42,10 € HT le m^2 (49 € TTC).

La commercialisation de ces lots a commencé dans une conjoncture complexe, avec un durcissement des conditions de prêts et un contexte qui ne favorise pas l'accès à la propriété. En ce début d'année 2025, la vente effective de la 1ère parcelle a été réalisée pour un montant de 30 522 € HT et 2 réservations ont été enregistrées : ainsi dans le cadre du BP 2025, une recette de 80 000 € est proposée.

Pour équilibrer ce budget, en 2025, il sera nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre en fonctionnement de 9 993,16 €.

La démarche de communication pour favoriser la commercialisation des lots se poursuivra en 2025.